

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 15 (1944)

**Heft:** 7-8

**Rubrik:** Communications officielles

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

l'accomplissement de leur travail.

Leur situation matérielle ne devra pas être inférieure à celle d'une institutrice. Au début, une seule assistante est prévue. Ce nombre pourra être augmenté par la suite, selon les besoins et les moyens à disposition.

Comment réaliser les projets que nous venons de présenter ? Là réside évidemment la plus grande difficulté, les caillles ne tombant nulle part toutes rôties dans la bouche. Nous croyons que l'Etat ne peut rester indifférent devant un problème qui est nettement posé et dont la solution s'impose. Le Jura a droit comme l'ancien canton à une maison d'observation telle que celle de Neuhaus. On ne peut demander que nos enfants qui sont de langue française soient transplantés, ne fut-ce que momentanément, dans un milieu où tout leur est étranger, depuis la langue jusqu'aux petites habitudes de la vie quotidienne. Pour bien observer un enfant, il faut le dépayser le moins possible, le mettre à l'aise dès le premier instant. Et cela ne peut se faire que si ses camarades et ceux qui s'occupent de lui parlent sa langue maternelle. Et ce qui a pu être réalisé par la Maison de santé de la Waldau doit aussi l'être par celle de Bellelay qui est également une institution de l'Etat.

En ce qui concerne le poste d'assistante, nous pensons, pour le début tout au moins, mettre en branle l'initiative privée avec le soutien bienveillant des autorités cantonales. Il faudrait trouver environ 6000 fr. par année. Les recettes seraient constituées par les honoraires provenant des consultations et des traitements, par des subventions, par des dons d'œuvres de bienfaisance et de particuliers. Nous nous proposons d'affecter en 1945 une partie du produit de la collecte que nous organisons tous les deux ans en faveur de la jeunesse abandonnée du Jura, à la création d'un fonds pour le service médico-pédagogique. Ce sera un premier pas, d'autres suivront.

Nous pensons que la réalisation de nos propositions apportera une contribution certaine à la santé morale du peuple et qu'elle servira à éviter à notre jeunesse bien des faux-pas.

F. REUSSER.

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES

### EXTRAITS DES PROCES-VERBAUX

#### Séance du comité du 14 mars 1944

##### 1. Admissions :

Commune de Cœuve,  
Commune de Bure,  
Commune de Vicques,  
Syndicat chevalin d'Ajoie,  
von Dach frères, Porrentruy,  
M. O. Wyssbrot, Bienne,

M. M. Parrat, Bienne,  
M. H. Studer, Delémont,  
M. Giamberini, Moutier,  
M. Brunner, Courtételle,  
M. Prongué, Porrentruy,  
M. E. Giroud, Berne.

##### 2. Commissions spéciales :

M. J. Schlappach, avocat, Tavannes,  
est nommé président de la nouvelle Commission sociale de l'A. D. I. J.

**Séance du comité du 26 mai 1944**1. *Admissions :*

Commune de Belprahon,	M. M. Juillerat, Lausanne,
Cours de sculpture sur bois, Boncourt,	M. E. Erismann, Delémont,
S. A. du Four électrique, Delémont,	M. P. Farron, Delémont,
Société « Les Hêtres », Delémont,	M. O. Stalder, La Neuveville,
M. O. Froidevaux, Fribourg,	M. R. Gygax, Saint-Imier,
Société d'embellissement, Saint-Ursanne,	M. W. Gygax, Saint-Imier.

2. *Tourisme pédestre.*

Les règlements de la Commission mixte de l'A. D. I. J. et de Pro Jura pour le tourisme pédestre sont approuvés.

3. *Commission agricole:*

Elle est constituée. La présidence en est confiée à M. E. Loeffel, ing. agronome, Delémont.

4. *Commission scientifique.*

M. E. Loeffel est remplacé par M. J. Cerf, ing. agronome, Delémont. M. A. Eberhardt, Dr ès sciences, à Saint-Imier, est nommé membre de la commission.

5. *Commission forestière.*

M. E. Périat, député, Fahy, est nommé membre de la commission.

6. *Commission sociale.*

Elle est constituée. La présidence en est confiée à M. Bindit, préfet, Moutier.

**Séance du comité du 10 juin 1944**1. *Admissions :*

Commune bourgeoise de Saint-Imier,	M. M. Ogi, Courtemelon,
M. A. Juillard, Porrentruy,	M. R. Tschanz, Corgémont.

**Assemblée générale du 10 juin 1944**1. *Rapport d'activité 1943*

approuvé.

2. *Comptes 1943*

approuvés.

3. *Cotisations*

a) pour 1944 sans changement,

b) pour 1945 : la cotisation des membres individuels sera de 6.— fr. au minimum.

4. *Vérificateurs des comptes 1944.*

Sont nommés :

Commune de Granges (ancien),

Commune de Courrendlin (nouveau).